

## Certificat de mesurage de la superficie privative d'un lot de copropriété

Loi du 18 décembre 1996 - Décret du 23 mai 1997

<u>Désignation du bien</u>	<u>Propriétaire</u>
LOT N°47 PARC DE LA BAIE ORIENTALE 97150 ST MARTIN	
<u>Donneur d'ordre</u>	<u>Désignation de l'opérateur</u>
	<p>Loi du 18 décembre 1996 - Décret du 23 mai 1997 97150 ST MARTIN FWI <a href="http://www.fabrice.com/indisponible.fr">fabrice.com/indisponible.fr</a> Assurances, certifications et attestations de compétence disponibles sur le site <a href="http://indisponible.fr">http://indisponible.fr</a> Référence de compétence et de certification : Certificat de compétence en qualité d'opérateur en diagnostics immobiliers délivré par LE CERTIFICATEUR conformément à l'article R.271-1 du décret n°2006-1114 du 05 septembre 2006 Certificat de compétence n°CDP-IMM00690 par SGS le 24 10 2007 consultable sur le site <a href="http://www.sqi-online.com/">http://www.sqi-online.com/</a> Assurance : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle N°0410003293 Délivrée par la compagnie ALLIANZ</p>

### SURFACE TOTALE HABITABLE LOI CARREZ : 250.53 m<sup>2</sup>

#### Description de la superficie privative de la loi Carrez

Les numéros de pièces	Descriptif	M <sup>2</sup>
1	<p style="text-align: center;"><b>Chambre 479</b> Le salon/cuisine/chambre</p> 	33,31 m <sup>2</sup>
2	<p style="text-align: center;">La salle de douche</p> 	4,98 m <sup>2</sup>

# LOI CARREZ

3	Les toilettes 	1,68 m <sup>2</sup>
4	<b>Chambre 477</b> Le salon/cuisine/chambre 	32,51 m <sup>2</sup>
5	La salle de douche 	5,26 m <sup>2</sup>
6	Les toilettes 	1,66 m <sup>2</sup>
7	<b>Chambre 478</b> Le salon/cuisine/chambre 	32,98 m <sup>2</sup>

8	<p>La salle de douche</p> 	4,93 m <sup>2</sup>
9	<p>Les toilettes</p> 	1,66 m <sup>2</sup>
10	<p><b><u>Chambre 480</u></b> Le salon</p> 	55,96 m <sup>2</sup>
11	<p>La cuisine</p> 	6,37 m <sup>2</sup>
12	<p>La salle de douche</p> 	2,67 m <sup>2</sup>

13	<p>La chambre</p> 	24,90 m <sup>2</sup>
14	<p>Les toilettes</p> 	1,87 m <sup>2</sup>
15	<p><b>Chambre 476</b> Le salon/cuisine/chambre</p> 	33,03 m <sup>2</sup>
16	<p>La salle de douche</p> 	5,15 m <sup>2</sup>
17	<p>Les toilettes</p> 	1,61 m <sup>2</sup>
<b>Superficie totale</b>		<b>250,53 m<sup>2</sup></b>

Remarques : - les coffrages, les placards, les mobiliers de salle de douche, les hauteurs de moins de 1m80 et les marches de bac à douche n'ont pas été pris en compte dans le mesurage.

La maison est composée de cinq appartements :

L'appartement n°479 est composé d'un salon/cuisine/chambre, une terrasse, une salle de douche et des toilettes.

L'appartement n°477 est composé d'un salon/cuisine/chambre, une terrasse, une salle de douche et des toilettes.

L'appartement n°478 est composé d'un salon/cuisine/chambre, une terrasse, une salle de douche et des toilettes.

L'appartement n°480 est composé d'un salon, une cuisine, une chambre, une terrasse, une salle de douche et des toilettes.

L'appartement n°476 est composé d'un salon/cuisine/chambre, une terrasse, une salle de douche et des toilettes.

**Documents fournis :**

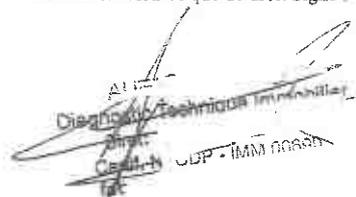
Aucun

**Autres éléments constitutifs du lot non pris en compte au titre de la superficie privative de loi carrez :**

La terrasse		14,08 m <sup>2</sup>
La terrasse		13,95 m <sup>2</sup>
Le terrasse		45,21 m <sup>2</sup>
Le terrasse		14,39 m <sup>2</sup>
La terrasse		13,19m <sup>2</sup>

Fait à St Martin le 11 08 20

Pour servir et valoir ce que de droit Signé :


  
 Notaire  
 Christophe Technicaud Immobilier  
 0290 00 00 00 - 0290 00 00 00